COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de

TRAMOYES

Département de l'Ain

Le Mardi vingt-six Janvier deux mille seize, à vingt heures zéro minute à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 20.01.2016

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - M GOY André - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Etait absente : Mme NIQUE Corinne

Etaient excusées : Mme LACHENAL Hélène - Mme OZGOZ Seher

Procuration :

N° 01.2016

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Véronique BELLEMIN

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Véronique BELLEMIN est nommée à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 15 Décembre 2016..

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/12/2015

* * *

- **FINANCES**
  - Convention avec la SPA - Société Protectrice des Animaux
- **ASSAINISSEMENT**
  - Assainissements autonomes
- **CIMETIERE**
  - Récupération de 3 tombes

POUR INFO ET SUIVI

- **URBANISME**
  - D.I.A - PC - DP
- **QUESTIONS DIVERSES**

➢ **INFORMATIONS GENERALES**

❖ Suivi des comptes rendus des Comités Assainissement/Voirie des 5 et 25 Janvier.

* * *

FINANCES

Dossier présenté et suivi par ***Jean-François GEOFFRAY***

•Convention avec la SPA - Société Protectrice des Animaux

01/CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA/

VU la proposition par la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-est et considérant, qu'en vertu des obligations de fourrière animale prévues aux articles L 211-24 et suivants du Code Rural, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré,

- **d'accepter** dans ses termes la convention de fourrière dite de convention complète s'étendant à la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi qu'à la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière par la SPA de Lyon et du Sud-Est
- **d'autoriser** Mr le Maire à signer ladite convention et à payer l'indemnité forfaitaire de 0.32 € par an et par habitant soit pour l'année 2016 : 1703 habitants (Insee au 01.01.2016) X 0.32 € = **544.96 €**.

ASSAINISSEMENT

Dossier présenté et suivi par ***Valérie NOIRAY***

• Assainissements autonomes

02/DEROGATION ASSAINISSEMENT AUTONOME/

Dans le cadre de la révision du PLU, la Commune mettra à jour le Zonage d'Assainissement. A cette fin, l'Agence Départementale d'Ingénierie consultée indique que, dans le cas d'une extension de réseau, lorsque le coût d'un branchement à l'égout dépasse celui d'un assainissement autonome et sous condition que cet assainissement soit conforme, une dérogation peut être accordée afin de rester en assainissement autonome.

- Chemin de la Mouche, une maison sise au n° 264 est actuellement en assainissement autonome. Sa remise en conformité a été réalisée l'an dernier. A l'époque, la Commission Assainissement avait étudié la faisabilité d'un raccordement au tout à l'égout. Il s'avère qu'il serait onéreux pour la Commune puisqu'il nécessiterait une extension du réseau pour une seule parcelle.

Le Comité Voirie/Assainissement propose donc au Conseil de confirmer le maintien en assainissement autonome de cette maison au 264 Chemin de la Mouche sous forme d'une dérogation.

- Route des Echets, une extension de réseau est prévue pour desservir le FAM. Une maison au n° 642 disposant d'un assainissement autonome ne nécessitant pas de mise en conformité immédiate pourrait alors se raccorder. Le coût serait alors particulièrement élevé (de l'ordre de 12 000 € en raison de la traversée de RD, de la nécessité d'un poste de relevage, etc).

Le Comité voirie/assainissement propose au Conseil d'entériner la décision de ne pas demander le raccordement de cette habitation sise au 642 Route des Echets suite à l'extension du réseau d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **d'accepter :** Chemin de la Mouche le maintien en assainissement autonome d'une maison sise au 264 Chemin de la Mouche sous forme d'une dérogation et suivant les termes et propositions de la Commission Assainissement/Voirie en date du 5 Janvier dernier.
- **d'autoriser** : Route des Echets de ne pas demander le raccordement de l'habitation sise au 642 Route des Echets suite à l'extension du réseau d'assainissement pour le projet du FAM et suivant les termes et propositions de la Commission Assainissement/Voirie en date du 5 Janvier dernier.

* * *

CIMETIERE

*Dossier présenté et suivi par **Alain TOURNY***

- **Récupération de 3 tombes**

Délibération afin de récupérer 3 tombes anciennes et laissées à l'abandon et suite à la procédure de récupération

03/RECUPERATION DE CONCESSIONS EXPIREES OU EN ETAT D'ABANDON/

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-13 et suivants ;

Les concessions au nom de GOUBET N° Ad6 expirée depuis le 15/11/1937, MARECHAL N° Ad7 terrain commun et en état d'abandon et FRIZON N° Ad8 également en terrain commun et en état d'abandon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la reprise des concessions susnommées
- **AUTORISE** le Maire à prendre les arrêtés en conséquence
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires
- **ACCEPTE et AUTORISE** la prise en charge des frais afférents à ces reprises.

* * *

Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - Mme LACHENAL Hélène - M GOY André - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.
Etait absente : Mme NIQUE Corinne
Etait excusée : - Mme OZGOZ Seher
Procuration :

* * *

Autre point :

Mr BRUNET Jacques recevra demain une entreprise pour la mise en place d'un columbarium et dans la perspective de l'agrandissement du cimetière.

* * *

POUR INFO ET SUIVI

➢ URBANISME

❖ D.I.A - PC - DP

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

NOM	PRENOM	N°	ADRESSE	LIBELLE
DIA				
PC				
DP				
ERBS	Christian	845	RUE DES PINS	Extension de garage
IFONCIER		89	RUE DU MARQUIS DE SALLMARD	Division en vue de construire
BUET	Michèle		RUE DES PINS	Division en vue de construire
ALMIRA	Maria	622	RUE DU MARQUIS DE SALLMARD	Clôture
CERVANTES	Gilbert		Lot le Chantemerle	Division en vue de construire

* * *

Autre point :

Mr BRUNET Jacques informe que la procédure de modification et de révision du PLU est à revoir. Le Cabinet BERTHET recontacte la DDT afin de faire la validation des projets de délibération qui pourront être examinés au Conseil de Février.

* * *

➢ QUESTIONS DIVERSES

Pas de point supplémentaire

➢ INFORMATIONS GENERALES

- ***M Alain TOURNY*** *informe que l'étude diagnostique des eaux pluviales est commencée. Un premier recensement des réseaux et des fossés est de 46 km.*
  La mise en place d'un "céder le passage" route de Saint Maurice de Beynost, au profit des véhicules qui arrivent du chemin du Colombier.
  L'installation de miroirs à la demande des particuliers pour faciliter la sortie de leur terrain, avis nécessaire, pose au frais du demandeur

- ***M le Maire*** *rappelle que Gaëtan MARGUIN a envoyé un courrier à tout le conseil pour sa demande de nomination en cadre B au grade d'Animateur. Une réunion est prévue le 3 Février à 20 h 00 pour les élus qui le souhaitent afin d'en discuter.*
- ***Mme Isabelle MARTIN*** *remercie la Commune pour l'accueil minimum pendant la grève des enseignants du 26 Janvier. Les parents ont vraiment apprécié que le personnel assume l'accueil et qu'ils étaient prévenus assez tôt pour pouvoir s'organiser.*
- ***M Franck CURSIO*** *informe le comité Vivre Ensemble se réunira chaque mois afin de préparer les fêtes de la Musique et le pique-nique.*
- ***M René BONNET*** *informe que la convention avec RSE du réseau Eclairage Publique est pour 338 points lumineux à 57 €.*
- ***M Xavier DELOCHE*** *informe que la Commission Solidarité présentera le dossier du FAM. Celui-ci sera également proposé à Mr CHEVALLIER instructeur Urbanisme à la CCMP.*
  Il a présenté Serv'EMploi qui a un projet d'acquisition d'un bâtiment de 1500 m² pour incuber des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, et qui recherche des investisseurs.
- ***M le Maire*** *rappelle que la limite de la Commune sera modifiée (déplacement panneau commune) pour le projet du FAM. Celui-ci sera donc compris dans le périmètre agglomération. La circulation sera alors passée à 50 km/h au lieu de 70 km/h. Cette portion de route passera dans la compétence de la CCMP : Aménagements trottoirs, Circuit de transport « Colibri »,….*
  Il informe de la prochaine visite de la Médiathèque de Trévoux
  Elan Création recherche un local pour y proposer des permanences pour le soutien à la création d'entreprise.
  Le Conseil demande également une réunion de travail et de bilan pour les deux premières années de mandature et proposition des projets pour les 4 prochaines années.

FIN DE SEANCE à 22 h 30